

CHUTE DE L'ACTIVITE DIAMANTIFERE, RESILIENCE PAYSANNE ET DEFIS FONCIERS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BOBI (NORD-OUEST IVOIRIEN)

Georges KOUAMÉ

Université Félix Houphouët Boigny
kouameg2@gmail.com

Mekié COULIBALY

Université Alassane Ouattara

Abel Ernest ASSÉ

Université Félix Houphouët Boigny

Kouadio Raphaël OURA

Université Alassane Ouattara

Résumé

La Côte d'Ivoire est reconnue au plan international par ses performances agricoles notamment la production du cacao dont elle occupe le premier rang mondial. En plus de ce secteur, l'exploitation des ressources minières contribue activement à la croissance économique actuelle du pays. Dans la sous-préfecture de Bobi, les revenus tirés de l'activité diamantifère ont contribué, durant des décennies au développement local. Cependant, suite à l'embargo sur le diamant ivoirien à l'occasion de la crise militaro-politique de 2002 et aux nouvelles dispositions de Kimberley, les populations se sont orientées vers la production agricole. Cette résilience leur a permis de faire face à la pauvreté provoquée par la rupture de l'exploitation du diamant. L'agriculture est à cet effet devenue l'activité principale et occupe une place importante dans le développement socio-économique de la sous-préfecture. Mais sa pratique est aujourd'hui confrontée à des défis fonciers provoqués par expansion des cultures industrielles (anacarde, cacao), et la dégradation du sol sur les sites miniers. Cette recherche a pour objectif d'analyser les effets de la chute du diamant et les défis fonciers actuels dans l'espace sous-préfectoral. L'étude s'appuie sur une revue de la littérature, une enquête de terrain effectuée auprès de 80 paysans répartis dans quatre (4) villages. L'analyse des résultats révèlent que les défis fonciers actuels limitent les capacités des populations à exercer convenablement leur activité agricole.

Mot clé : Bobi, Côte d'Ivoire, activité diamantifère, résilience paysanne, défi foncier;

Summary

Côte d'Ivoire is internationally recognized for its agricultural performance, particularly cocoa production, which ranks first in the world. In addition to this sector, the exploitation of mineral resources actively contributes to the country's current economic growth. In the Bobi sub-prefecture, revenues from diamond mining have contributed to local development for decades. However, following the embargo on Ivorian diamonds during the 2002 military-political crisis and the new Kimberley provisions, the population turned to agricultural production. This resilience has enabled them to cope with the poverty caused by the disruption of diamond mining. As a result, agriculture has become the main activity and occupies an important place in the socioeconomic development of the sub-prefecture. However, its practice is currently facing land challenges caused by the expansion of industrial crops (cashew, cocoa) and soil degradation at mining sites. This research aims to analyze the effects of the diamond mining crisis and current land challenges in the sub-prefecture. The study is based on a literature review and a field survey conducted among 80 farmers in four (4) villages. Analysis of the results reveals that current land challenges limit the ability of populations to properly carry out their agricultural activities.

Keywords: Bobi, Côte d'Ivoire, diamond mining activity, peasant resilience, land challenge

Introduction

L'exploitation des ressources minières, tout comme l'agriculture, joue un rôle important dans le développement de la Côte d'Ivoire (CNDH, 2022, p4). Le diamant, l'une des ressources minières les plus exploitées du pays, a contribué au développement socio-économique des territoires d'exploitation bien que son exploitation soit encore de type artisanal (I. Smillie, 2009, p22). Tortiya et Séguéla représentent les deux principaux sites d'exploitations au niveau national.

Après plusieurs décennies de succès, cette activité minière connaît des difficultés ces dernières années depuis l’embargo infligé par le conseil de sécurité des Nations Unies (ONU). En effet, la résolution 1643 de décembre 2005 prise à l’occasion de la crise militaro-politique déclenché en 2002 a mis fin aux activités diamantifères jusqu’en 2014 (L. Gberie, 2003, p8). Cette décision a été motivé par l’exploitation illégale des ressources naturelles, leurs commercialisations illicites, le recrutement de mercenaires et la prolifération des armes qui pouvaient exacerber les conflits dans toute l’Afrique de l’Ouest (GRPIE, 2021, p6). Ainsi, cette période fut pénible pour les zones dont l’économie était essentiellement basée sur l’exploitation du diamant. C’est le cas de la sous-préfecture de Bobi, située au centre-Ouest de la Côte d’Ivoire, dans le département de Séguéla. La mévente du diamant a plongé cette localité dans une précarité durant cette période d’embargo. Environ 90% de la production du diamant brut ivoirien provenait des sites d’exploitations de Séguéla (K. K. Yoboué et al, 2015, p). Avec ce niveau de production, le diamant représentait la principale ressource de développement socio-économique de cet espace sous-préfectoral. Mais, après une longue attente pour la reprise de l’activité, les populations de Bobi ont fini par adopter d’autres activités notamment l’agriculture.

En 2014, malgré la levée de l’embargo, les populations sont restées focalisées sur cette activité agricole (F. C.Z. Ngoualessso, 2012, pp36-37). Elles ont développé plusieurs types de cultures qui leur ont permis de faire face à la pauvreté. Mais, le privilège accordé aux produits d’exportation (anacarde et cacao) a provoqué une pression nouvelle sur les ressources foncières. Cette pression s’est ajoutée à la dégradation des terres suite à l’exploitation du diamant. Ainsi, la terre devient de plus en plus précieuse et la quête à cette ressource s’intensifie dans les campagnes. Comment le retour à l’activité agricole a-t-il engendré des défis fonciers dans la sous-préfecture de Bobi ?

Pour répondre à cette préoccupation, le plan s'articule autour de trois axes. Le premier traite des effets socio-économiques de la chute de l'exploitation du diamant, le deuxième examine la reconversion des exploitants miniers en agriculteur pour faire face à cette situation et enfin, le troisième analyse les défis fonciers actuels suite au développement de l'agriculture dans la sous-préfecture de Bobi.

Pour mener à bien cette étude, la démarche méthodologique s'appuie sur les recherches bibliographiques et sur l'enquête de terrain effectuée auprès de 80 paysans dans 4 localités de cet espace sous-préfectoral.

Méthodologie

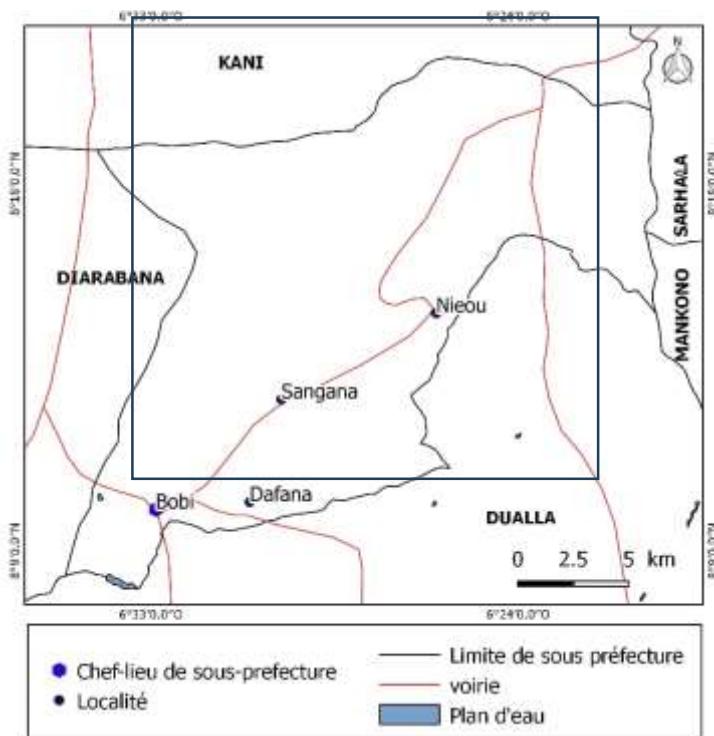
La Réalisation de cette étude s'est faite en deux étapes.

La première s'appuie sur une recherche documentaire afin de faire un état des lieux des données existantes. Elle a permis de dégager les principaux acteurs exerçant dans les secteurs agricoles et miniers, les enjeux fonciers autour des activités minières. Les types de documents visités comprennent des articles, des cartes géographiques, des rapports, des thèses et des tableaux statistiques concernant l'étude. La recherche documentaire sur la zone d'étude a porté sur les causes de la rupture de l'activité diamantifère, les implications de cette activité sur les populations et le milieu naturel.

La seconde étape de l'étude a consisté à collecter les données de terrain. Cette collecte s'est déroulée auprès des acteurs œuvrant dans les secteurs du diamant et de l'agriculture. L'enquête, de type mixte, s'est effectuée principalement dans les 4 villages de la sous-préfecture que sont : Bobi, Dafana, Sangana et Niéou (voir carte n°1). L'étude s'inscrit dans le champ de référence de la théorie des représentations sociales de Moscovici (1981) qui met en lumière comment les acteurs mobilisent les systèmes de croyances et de significations pour orienter leurs

actions, dans la tradition Durkheimienne des représentations collectives (1898). Dans la représentation collective des populations de la sous-préfecture de Bobi, l'activité d'extraction du diamant constitue une source principale de revenus. Toutefois, la chute de cette activité liée aux difficultés d'extraction et de commercialisation sur le marché et la pénurie des denrées alimentaires de base entraînent un changement de perception et de réorientation des miniers vers les activités de production agricole.

Carte n°1 : présentation de la sous-préfecture de Bobi



Source : OCHA et CNTIG, 2016 ; **Réalisation :** M. Coulibaly, 2025

Pour les données qualitatives, un guide d’entretien a été soumis aux chefs de village, les présidents de jeune, les chefs de communauté et les responsables des coopératives agricoles et aux chefs de ménages. En plus, un guide d’entretien a été adressé aux autorités administratives de la région : chef de service de la Direction des mines et de l’Energie de la région, le sous-préfet de Bobi, le Directeur régional de l’agriculture et le chef de zone de l’ANADER.

Pour ce qui est des données quantitatives, un questionnaire a été adressé à 80 chefs de ménages constitués d’anciens exploitants de diamant et d’agriculteurs, en raison de 20 enquêtés par village. Le traitement et l’analyse des données recueillies ont été réalisés suivant la démarche méthodologique respectant les techniques d’une recherche quantitative et celle d’une recherche qualitative. Nous avons eu recours aux logiciels EXCEL 2016, QGIS 3.40 et SPSS. Toutes les informations recueillies auprès des personnes concernées nous ont permis d’avoir les résultats suivants.

Résultats et discussion

Les résultats de cette étude ont été structurés en trois grandes parties dont la première porte sur l’impact socio-économique de l’activité diamantifère.

1. L’activité diamantifère et son impact socio-économique dans la sous-préfecture de Bobi

Le développement socio-économique de la sous-préfecture de Bobi a pendant longtemps reposé sur l’exploitation artisanale du diamant.

1.1. De 1960 à 2005 : l'exploitation minière comme la principale source de revenu des populations

La sous-préfecture de Bobi a vécu au rythme de l'exploitation artisanale du diamant depuis l'époque coloniale. Après les indépendances en 1960, l'activité a continué avec le contrôle de l'Etat, sous la direction de la Société de Développement des Mines (SODEMI). Cette matière première était la source principale de revenu des populations autochtones et des migrants (DPDDA II, 2018, p6). Avec l'économie qui repose sur l'exploitation du diamant, on a assisté à une croissance significative de la démographie, selon les trois derniers recensements la population était de 6 308 hbts en 1998, est passée à 6 994 hbts 2014 et est estimée à 7 138 hbts en 2021(Ansat, 2024). C'était une population constituée principalement de ressortissants de la CEDEAO (GRPIE, 2015, p7). Les populations migrantes sont en effet composées de Burkinabè, Maliens, Guinéens et Nigérien, etc. Cette forte croissance a aussi permis le développement des autres secteurs d'activité dont le commerce et l'agriculture vivrière.

1.2. Impacts socio-économiques de l'activité du diamant jusqu'à l'embargo de 2005

Le diamant a permis à la sous-préfecture de réaliser de nombreuses infrastructures socio-économiques. Il a permis d'assurer une stabilité économique et la réalisation de nombreux projets pour les villages. Les propos du chef de village de Bobi en attestent :

« Notre village a connu des moments paisibles avec l'exploitation du diamant, chacun s'en sortait pour ce qui est des charges quotidiennes. Un exploitant pouvait avoir des sommes conséquentes chaque semaine si tu as la chance et cela dépendait de la

qualité du diamant. Du point de vue alimentaire, notre village ne souffrait d'aucun manque parce qu'on avait tout sur place. Nos jours de marchés étaient afflués par tous et on y trouvait tous les produits sur place ».

Ces propos du chef confirment que Bobi a connu des moments glorieux au niveau économique. Cette période de prospérité a duré pendant plusieurs années et a eu un impact positif sur la vie sociale de la sous-préfecture. Et même quand le diamant se faisait rare à certaines périodes, certains exploitants s'investissaient dans les petits métiers pour combler le déficit financier (S. Bredeloup, 1999, p 186).

En dépit de quelques difficultés observées dans l'exploitation minière, cette activité a pu participer au développement local grâce à une gestion assurée par la Société de Développement des Mines (SODEMI). En effet, la SODEMI, en tant que détenteur du permis d'exploitation, prélevait 20% sur chaque métal exploité (SODEMI, 2024). Ce pourcentage était réparti comme suit :

- 8% des revenus revenait à l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- 12% aux villages d'exploitation pour leur développement socio-économique.

Avec ces 12%, le village de Bobi (chef-lieu de la sous-préfecture) a pu s'octroyer des infrastructures socio-économiques modernes sanitaires, éducatives, hydrauliques et culturelles, etc. Ainsi, Bobi compte quatre écoles primaires, suite à la gestion des coopératives diamantifères (GVC) du village. En plus, des châteaux d'eau potable ont été construits dans certains villages et aussi des lieux de cultes (mosquées). Grâce au diamant, plusieurs enfants du village se sont construit des logements décents et s'acheté des engins de déplacement (moto,

voiture). Avec l'activité diamantifère, la sous-préfecture de Bobi ne souffrait d'aucune pénurie de denrée alimentaire jusqu'à la crise socio-politique de 2002 qui a occasionné cet embargo sur cette activité et qui marque une autre étape dans la vie économique des populations de cette jeune sous-préfecture.

1.3 Impact socio-économique de l'activité du diamant après la crise de 2002

La Côte d'Ivoire est entrée en 2002 dans une crise militaro-politique dont les effets ont été ressentis dans la sous-préfecture de Bobi. Les effets négatifs ont été d'autant plus élevés que le pays a été soumis à un embargo sur le diamant suite à cette crise.

Cet embargo sur l'exploitation du diamant, la principale source du développement local, a soumis la sous-préfecture à des difficultés socio-économiques. Cette situation a occasionné la pauvreté, le chômage et la cherté de la vie. Le président de la coopérative agricole la Société Coopérative Simplifiée Ambegnonfé de Bobi traduit cette réalité en termes :

« L'embargo sur notre diamant nous a beaucoup affecté. Nous ne savions plus où aller ni rien faire. De 2005 à 2014, nous n'avions aucune source de revenu, surtout nous les hommes. Mais grâce à la bravoure de nos femmes, nous avons survécu à la famine qui s'installait dans nos villages. À travers leurs petits commerces et petits maraîchers, elles arrivaient à nous nourrir, mais difficilement car la quantité produite était minime ».

Ces propos témoignent que l'embargo a impacté les conditions de vie des populations rurales. Cette période a suscité le départ de plusieurs migrants ou leur reconversion dans les

activités commerciales. Quant aux autochtones, le choix a été porté sur les activités agricoles, jugées plus rentables pour répondre aux difficultés auxquelles ils font face.

2. Reconversion des exploitants miniers en agriculteurs

La reconversion des exploitants miniers à l'activité agricole s'est faite à diverses étapes dont celle marquée par l'érection de Bobi en sous-préfecture et l'implication directe des autorités administratives dans le développement de l'agriculture.

2.1. *L'implication des autorités administratives et le renforcement de l'activité agricole*

Les populations, avec à leur tête le sous-préfet, ont su s'adapter à la nouvelle situation provoquée par la chute de l'activité diamantifère. En effet, dès sa prise de fonction en 2014, le sous-préfet dans sa quête de recherche de solutions, a initié le projet « **un habitant un hectare de riz** ». Au départ très réticent, certains ouvriers miniers ont fini par adhérer au projet agricole dans le but de diversifier leur source de revenu. Le président des jeunes de Sangana en fait le rappel :

« Ce projet du sous-préfet, nous ne l'avons pas pris en compte dans les premiers instants. Parce que nous, on attendait que la reprise de notre activité du diamant. Certains même boycottaien cet appel en disant ceci : ce que le diamant ne m'a pas donné, ce n'est pas un quelconque champ qui va me donner ça. Toutefois, certains y ont adhéré quand même ».

Ces propos attestent de la résilience des populations dans la mise en œuvre de l'activité agricole. Le choix porté sur le riz dans un premier temps était de faire face à la vulnérabilité dans

laquelle vivait la population en termes de disponibilité alimentaire. Le sous-préfet explique :

« La nourriture avait presque manqué à Bobi. C'est ainsi que ce projet a été lancé. La première année n'a pas été comme souhaité. Les quelques personnes qui y ont adhéré ont permis de faire face un tant soit peu à la famine en 2014. La majorité des riz était en bas-fond, ce qui a donné une production reluisante avec l'abondance des pluies. Avant le projet, la production du riz de bas-fond était de cinq (5) hectares pour toute la sous-préfecture en 2013 et ceci a été multiplié après ».

Suite à ce succès, la sous-préfecture a bénéficié du Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM) en 2018-2019. Ce projet, avec l'aide de l'Etat, a donné lieu à la construction d'un barrage hydroagricole pour le développement rizicole.

2.2. La construction du barrage et la croissance des surfaces du riz

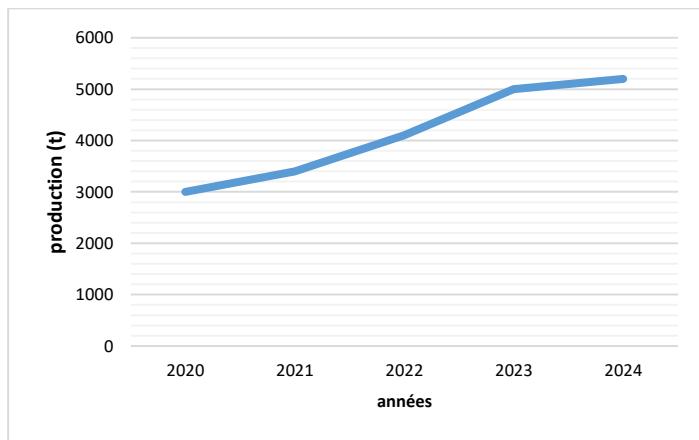
Dans le cadre du projet PROPACOM-OUEST, la circonscription de Bobi a eu droit à plusieurs financements notamment la construction du barrage hydroagricole et l'aménagement de 59 hectares de bas-fond (photo n°1).

Photo n°1 : Barrage hydroagricole de Bobi

Prise de vue : M. Coulibaly, 2025

L’organisation des paysans était la condition préalable pour être éligible au projet. Là encore, sous la direction du sous-préfet, la circonscription a réussi à mobiliser 5000 personnes regroupées en plusieurs coopératives pour la production du riz. Grâce au dynamisme des différents acteurs, la sous-préfecture a réussi à se placer au rang du premier producteur de riz dans la région du Worodougou au point où elle assure l’approvisionnement des marchés locaux et de Séguéla, la capitale régionale. Les statistiques de production recueillies auprès des ménages enquêtés attestent de l’augmentation de la production de riz dans la sous-préfecture (figure n°1).

Figure n°1 : Evolution de la production du riz recueillie auprès des enquêtés sur la période de 2020 à 2024



Source : nos enquêtes, 2025

Ces résultats ont été obtenus grâce à la création de plusieurs coopératives spécialisées en riz : la Société Coopérative Simplifiée Ambegnonfé de Bobi, la Société Coopérative Simplifiée Binkadi de Sangana et la Société Coopérative avec conseil d'administration Dabo de Bobi. C'est le concours de toutes ces coopératives que la production rizicole de Bobi a atteint 3000 tonnes en 2020 et 5000 tonnes en 2024. En effet, avec la présence du barrage, la production se fait au moins deux fois dans l'année. En plus du riz, l'aménagement du bas-fond permet aujourd'hui le développement du maraîcher, une activité tenue par les femmes (photo n°2).

Photo n°2 : Culture maraîchère pratiquée par les femmes



Prise de vue : M. Coulibaly, 2025

Grâce au barrage, les populations arrivent à diversifier leurs cultures saisonnières. Les cultures de rapport se sont aussi développées dans la sous-préfecture de Bobi. Mais, le développement de ces cultures vient d'instaurer un réel défi foncier dans les campagnes.

3. Le développement des cultures d'exportation

La sous-préfecture après l'arrêt de l'exploitation du diamant, a opté pour la pratique des cultures d'exportation pour combler le déficit financier. À cet effet le choix a été porté sur l'anacarde qui est le principal produit agricole d'exportation du nord du pays. Cette spéculation est abondamment cultivée par toutes les couches sociales de la sous-préfecture. Mais ces dernières années, avec l'arrivée des Baoulé et Burkinabè, le cacao commence à faire face dans cette zone (tableau n°1).

Tableau n°1 : exploitation anacardière et cacaoyère des personnes enquêtées en 2024

Villages	Nombre exploitant enquêté	Superficies d'Anacarde	Superficies de cacao	Total de superficies exploitées
Sangana	20	385	38	423
Niéou	20	689	57	746
Dafana	20	456	23	479
Bobi	20	671	33	704
Total de personnes enquêtées	80	2201	151	2352

Source : nos enquêtes, 2025

Le tableau 1 montre la superficie des exploitations anacardières et cacaoyères en 2024. On constate que les espaces occupés par l'anacarde sont très importants. La superficie exploitée des 80 personnes interrogées est de 2352 hectares soit 2201 hectares d'anacarde, ce qui montre une occupation spatiale très importante des cultures d'exportations dans cette sous-préfecture. L'essor de ces spéculations suscite un réel défi foncier.

4. L'essor de l'activité agricole et défis fonciers

Après l'exploitation du diamant, les populations de la sous-préfecture de Bobi se sont investies dans la production des cultures vivrières et industrielles. Si la culture du riz et le maraîchage pratiqués dans les bas-fonds leur permet d'assurer

les besoins alimentaires, les cultures industrielles aussi pratiquées pour assurer le revenu des ménages. Mais, la pratique de ces cultures se fait sur les plateaux, autrefois utilisés pour l'exploitation diamantifère.

4.1. Exploitation diamantifère et dégradation des ressources naturelles

La pratique extrême de l'exploitation artisanale du diamant a accéléré la destruction des ressources naturelles dans la sous-préfecture de Bobi (G. Kouamé et al., 2024, p. 136). En effet, ces sites, ont subi l'abatage des arbres et la destruction de l'habitat des animaux sauvages ainsi que l'utilisation des produits chimiques lors du lessivage de la pierre précieuse. L'expansion de cette activité a aussi contribué à la destruction des autres ressources telle que le sol. L'abandon des sites miniers sans penser à la fermeture des puits a beaucoup affecté l'environnement naturel de la sous-préfecture mettant ainsi à mal la bonne pratique de l'activité agricole, source de développement actuelle (voir photo n°3).

Photo n°3 : Site d'exploitation de diamant à Bobi



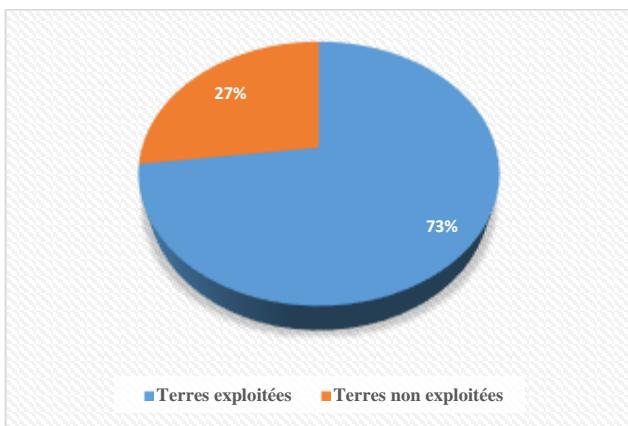
Source : DPDDA II, 2018

La photo n°3 présente l'état de dégradation des terres induite par la pratique excessive de l'exploitation diamantifère depuis plusieurs décennies. Malgré l'arrêt momentané de l'activité, les terres ont du mal à se reconstituer. Cette situation empêche le développement optimal de l'activité agricole notamment la pratique des cultures de l'anacarde et du cacao qui ont besoin de plus d'espaces pour faire une bonne recette. Avec ce retour à la terre, la population agricole ne fait que s'accroître créant ainsi des difficultés foncières.

4.2. Activité agricole et difficultés foncières

L'activité agricole est devenue une priorité dans la vie socio-économique des populations de la sous-préfecture de Bobi. En effet, pour garantir leur sécurité alimentaire après la perte du diamant, les paysans ont opté pour l'agriculture. Les cultures vivrières sont pratiquées pour garantir l'autosuffisance alimentaire. Les cultures d'exportation sont quant à elles pratiquées pour assurer les besoins financiers. Mais pour le développement de ces spéculations, il se pose une difficulté foncière notamment le manque de terres arables causé par la dégradation des sols. Les terres utilisées pour l'exploitation du diamant sont presque inutilisables pour la pratique agricole. Et cette partie occupe plus de la moitié des terres de la sous-préfecture (voir figure n°2).

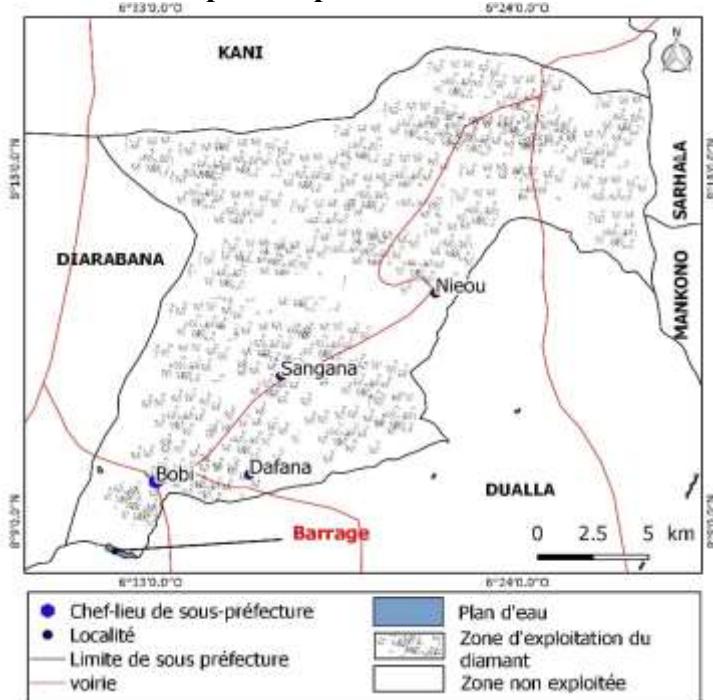
Figure n°2 : l'état des terres de la sous-préfecture de Bobi



Source : nos enquêtes, 2025

La figure n°2 fait l'état de l'occupation des terres actuellement dans la sous-préfecture de Bobi. On constate que la plus grande partie des terres depuis lors ont été exploités pour l'extraction artisanale du diamant (voir carte), soit 73%.

Carte n°2 : Occupation spatial de l'activité diamantifère



Source : OCHA et CNTIG, 2016 ; Réalisation : M. Coulibaly, 2025

La carte n°2 montre l'occupation spatiale des terres par l'activité diamantifère. On constate à travers la carte que la plupart des superficies ont été affectés par l'activité. Presque tous les villages sont concernés par cette exploitation artisanale du diamant.

L'activité a suffisamment affecté les terres arables au point qu'il est maintenant difficile de se trouver une portion de terre pour la pratique agricole. Et avec l'arrivée de nouvelles vagues migratoires pour le développement du cacao et de

l'anacarde, il est difficile de se procurer de nouvelles terres arables. Ceci met à mal le développement de l'activité agricole notamment les cultures de l'anacarde et du cacao qui ont besoin suffisamment d'espace pour leur évolution. Selon nos enquêtes, la moyenne de superficie d'anacarde par personne dans cette sous-préfecture se situe entre 5 et 8 hectares. C'est seulement dans le village de Niéou qu'on constate une faible activité du diamant et donc peu de dégradation du sol. Mais ce village ne peut couvrir seul tout le besoin foncier de cette population en pleine mutation.

4.3. Le contrôle autochtone de l'installation des migrants agricoles dans la sous-préfecture

Depuis la réorientation des populations vers l'activité agricole, elles sont confrontées à des difficultés dans le développement des cultures pérennes, en particulier l'anacarde. Cette culture arborée est pratiquée par toutes les couches sociales de la sous-préfecture (autochtones et migrants). En effet, face à la dégradation du sol et au croît démographique, on assiste à une pression sur les terres cultivables disponibles dans les villages, surtout avec l'arrivée de nouvelles communautés telles que les Baoulé et les Burkinabè, connues dans le contexte forestier ivoirien pour leur attraction pour l'agriculture commerciale en général et la culture du cacao en particulier. De fait, le cacao est devenu ces dernières années l'une des spéculations les plus pratiquées par les agriculteurs. Malgré l'arrivée des allochtones baoulé et allogènes burkinabè, leur accès à la terre semble socialement contrôlé par les agriculteurs Worodougouka, détenteurs des droits coutumiers originels, comme l'attestent les propos de cet enquêté de Dafana :

« Avant, quand le diamant marchait bien, on était tous préoccupé par cette activité. Personne ne s'occupait des champs. Ce sont nos frères burkinabè

qui vivaient avec nous ici qui faisaient les champs. Nous, on pouvait s'acheter tout avec l'argent du diamant. Mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas, c'est nous-mêmes qui sommes devenus les plus grands producteurs parce que nous sommes les propriétaires des terres. Alors que les autres doivent demander avant d'en avoir. »

Ces propos témoignent de l'engagement actuel des populations autochtones dans l'activité agricole. Les autochtones Worodougouka ne s'inscrivent pas dans une logique de rentier en céder leurs terres aux migrants agricoles, mais au contraire, ils participent activement à la production agricole dans la sous-préfecture de Bobi. Mais cet engagement est souvent entaché par des dégâts de cultures. Ces actes soulèvent des tensions entre agriculteurs et éleveurs. Un agriculteur de Nieou se plaint ainsi de la difficile cohabitation agriculteurs/pasteurs :

« Les bœufs nous fatiguent beaucoup, quand on plante nos semences et que tu ne surveilles pas, ils viennent détruire. Et même nos noix de cajou, les bœufs mangent tout si tu ne surveilles pas ton champ. Souvent quand on les trouve dans le champ cela provoque des affrontements entre nous et les bouviers qui provoquent des dégâts matériels. »

Ces propos traduisent des tensions croissantes entre agriculteurs et éleveurs nomades, susceptibles de se transformer en conflits ouverts et violents, dans un contexte de perception de la raréfaction des terres arables dans la sous-préfecture de Bobi.

Conclusion

Il ressort de cette étude que la vie socio-économique des paysans

de la sous-préfecture de Bobi a connu plusieurs phases. La première reposait sur l'exploitation artisanale diamantifère dont a pendant longtemps bénéficié la sous-préfecture. Elle a contribué en effet à un changement de mode de vie au sein des populations à travers des investissements réalisés. Mais après les crises et l'embargo sur le diamant, la sous-préfecture a traversé des périodes difficiles liées à la baisse des revenus des miniers et le manque de produits vivriers au point où les populations se sont tournées vers l'agriculture vivrière (la riziculture et les produits maraîchers). Cette résilience leur a permis de faire face à la pauvreté et lutter contre la famine. Cependant, la pratique de l'activité agricole qui constitue le principal support de production économique dans toutes les couches sociales des villages soulève aujourd'hui des défis fonciers majeurs dans la sous-préfecture. L'étude montre ainsi une forte dégradation des terres arables causée par l'exploitation du diamant, un appauvrissement des terres et la réduction drastique des espaces cultivables dans un environnement marqué par l'arrivée des migrants burkinabé et baoulé à la recherche de terres pour l'agriculture arbustive comme la culture de l'anacarde. Cette réduction des terres agricoles pourrait provoquer des conflits fonciers plus tard dans cette zone entre les populations natives et les immigrants agricoles. L'article présente donc l'intérêt de se positionner comme une alerte autour de la gouvernance foncière locale à Bobi. Il y a donc lieu d'anticiper les crises socio-foncières ainsi que la sécurité alimentaire dans la région, au regard des tendances actuelles marquées par la multiplication des conflits fonciers. Cette contribution montre également la difficile cohabitation entre deux logiques économiques dans les milieux villageois : l'extraction des richesses minières et la pratique de l'agriculture dans un même terroir. Elle souligne la nécessité pour les collectivités locales d'élaborer des plans d'aménagement et d'affectation des sols afin de garantir une exploitation durable de la ressource foncière.

Références bibliographiques

- BREDELOUP Sylvie** 1999, « *La fièvre du diamant au temps des colonies* » Afrique), p 186.
- DPDDA II (Droits de Propriété et Développement du Diamant Artisanal)** 2018 *société coopérative de diamant de Bobi, Plan Stratégique Simplifié de Développement*, p6.
- DURKHEIM Emile** (1898), *Représentations individuelles et représentations collectives*, in Revue de Métaphysique et de Morale, tome VI, N° de Mai 1898, p22.
- GBERIE Lansana** (2003), L’Afrique de l’Ouest : Entre pierres et étincelles, *L’économie politique des diamants et la déstabilisation régionale*, p8.
- GRPIE** (Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives), (2021), Cartographie des défis économiques et sociaux liés à l’exploitation artisanale et à petite échelle du diamant en Côte d’Ivoire : *Étude de cas des zones de Séguéla et Tortiya*, p6.
- GRPIE** (Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives), (Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives), (2021), Cartographie des défis économiques et sociaux liés à l’exploitation artisanale et à petite échelle du diamant en Côte d’Ivoire : *Étude de cas des zones de Séguéla et Tortiya*, p20.
- KOUAME Georges, COULIBALY Mekié, OURA Raphaël Kouadio** (2024) *activité aurifère et développement de l’agriculture familiale dans la sous-préfecture de Worofla (côte d’ivoire) : essai d’une analyse prospective* p136.
- Moscovici, Serge (1961). *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF.
- NGOUALESSO Flora Claudie Zoungou** 2011–2012 *impacts de l’exploitation artisanale de diamant sur les activités agricoles dans la mambere-kadei*, MEMOIRE DE MAÎTRISE

EN SCIENCES ECONOMIQUES, Option : Economie Rurale, pp36-37.

NGOUALESSO Flora Claudie Zoungou 2011–2012 *impacts de l'exploitation artisanale de diamant sur les activités agricoles dans la mambere-kadei*, MEMOIRE DE MAÎTRISE EN SCIENCES ECONOMIQUES, Option : Economie Rurale, p34.

RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LA CARTOGRAPHIE DES SITES D'ORPAILLAGE EN CÔTE D'IVOIRE, CNDH (2022), *Promouvoir, Protéger et Défendre les Droits de l'Homme*, p4.

Rapport réalisé pour le GRPIE (Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives), 2015, *Tortiya, quand le diamant fait perdre la tête*, p7

SMILLIE Ian (2009) Les diamants et la sécurité humaine, (*REVUE ANNUELLE*) p,22.

YOBLOUE Koffi Kouadio Michel 2017, *La question de la remédiation environnementale résultant de l'exploitation artisanale, à petite échelle de diamant : cas de l'Union du Fleuve Mano*, thèse doctorat de l'université de Toulouse, p34.